

EXPERTISES TRANSVERSALES

Contrats immobiliers des collectivités locales : aspects civils et fiscaux



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les particularités du droit public immobilier
- Appréhender globalement la matière : au plan civil et au plan fiscal



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Rappel des fondamentaux du droit public immobilier
- Du plus simple (contrats « classiques ») au plus complexe (contrats « spécifiques » confinant à la commande publique)
- Illustration par des cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Un plan détaillé (synthèse des développements), accompagné des textes et jurisprudences cités, ainsi que des articles de doctrine pertinents
- PowerPoint



FORMATEURS

Laurence ORY et Pierre FAIVRE
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

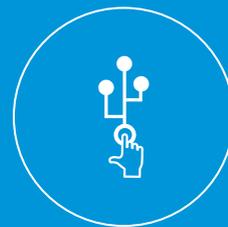
7 heures

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

Se reporter
à l'annexe CSN



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Intermédiaire
et confirmé



PLUS-VALUE

Permet d'acquérir
une expertise
susceptible d'être
valorisée auprès
d'une clientèle de
collectivités locales



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Propos liminaires

la place des collectivités locales dans le système fiscal actuel

1

PARTICULARITÉ DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

45min

- Distinction domaine public/domaine privé
- Contraintes liées à la domanialité publique

2

PRINCIPALES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

N.B. : chaque opération est abordée sous l'angle civil et l'angle fiscal

45min

- La formation du contrat
 - la place de la délibération
 - la consultation des domaines
- Panorama des principaux contrats
 - les contrats « classiques » : acquisitions, aliénations, échanges, baux, VEFA...
 - les contrats propres au domaine public : contrats d'occupation « classiques », baux emphytéotiques administratifs, titres constitutifs de droits réels...
 - les contrats « spécifiques » aux personnes publiques : cessions avec charges, cessions avec clauses de sauvegarde de l'intérêt général
 - l'immobilier d'entreprise : vente de terrain, vente de bâtiments, CBI

3h30

3

LE CONTENTIEUX DU CONTRAT

30min

- Le recours contre l'acte détachable
- Le recours direct contre le contrat